

Audrey Gendron, agente aux communications, FPPQ
agendron@upa.qc.ca

RÉUSSIR SON TRANSFERT DE FERME AVEC LES CRÉA

De la planification jusqu'à la mise en œuvre du plan de transfert de ferme, les conseillères des centres régionaux d'établissement en agriculture (CRÉA) offrent un service d'accompagnement et d'encadrement aux familles, sur les plans humain et organisationnel.



**Centres régionaux d'établissement
en agriculture
du Québec**

« C'est souvent la mère qui nous appelle. Elle se trouve prise en sandwich entre son mari et son fils », précise l'adjointe à la coordination au CRÉA de Chaudière-Appalaches, Marie-Josée Fortin. L'organisme propose alors un service d'accompagnement visant la réalisation harmonieuse de toutes les étapes du transfert de la ferme. « Nous ne sommes pas là pour pousser les gens à aller plus vite dans le transfert. On respecte le rythme de chacun et on s'assure que les familles n'oublient pas d'étapes importantes dans leur planification », poursuit-elle.

Plusieurs aspects doivent être évalués. « Il y a bien sûr le transfert des avoirs, mais il ne faut pas oublier le transfert des pouvoirs et des savoirs », insiste-t-elle. Selon M^{me} Fortin, les familles ont avantage à réaliser le processus graduellement. Elle conseille une période minimale de cinq ans. « Les jeunes doivent aller chercher les compétences pour être en mesure de tout faire une fois que les parents se seront retirés », souligne-t-elle.

Le côté humain

Marie-Josée Fortin explique qu'il ne faut pas sous-estimer le côté « humain » lors des différentes étapes du plan de transfert. Elle mentionne, entre autres, qu'il est parfois difficile pour les parents d'en faire de moins en moins et de prendre une préretraite. « Parfois les jeunes ont 20 % des parts mais, en réalité, ils n'ont même pas accès aux chiffres de l'entre-

prise », résume M^{me} Fortin. Le CRÉA intervient alors en favorisant la communication au sein de la famille. L'objectif est de trouver une solution qui satisfait tout le monde. « Il faut que chacun prenne sa place, mais seulement la sienne », poursuit-elle.

Elle parle aussi de l'équité entre les enfants. « C'est avantageux de faire un conseil de famille pour régler cette question avec les enfants qui ont choisi de ne pas reprendre la ferme », suggère-t-elle. Il y a aussi la place de la belle-fille ou du beau-fils à considérer. « Si jamais il y a un divorce entre le fils et la belle-fille, qu'arrive-t-il? Est-ce que la bru est à l'aise d'habiter dans la maison de ses beaux-parents? Voilà des questions qu'il faut se poser », énumère-t-elle. La cogestion représente aussi un grand défi. « Même si ce n'est pas évident, parents et enfants doivent apprendre à différencier la famille, de l'entreprise », fait-elle remarquer.

Les CRÉA assistent également les familles dans la préparation de leur rencontre avec les différentes personnes qui interviennent dans le plan de transfert, comme les notaires et les comptables. « Nous ne sommes pas des spécialistes, mais on peut vulgariser la matière et leur rappeler de poser telle ou telle question », explique Marie-Josée Fortin.

Les CRÉA sont présents dans la majorité des régions du Québec. Leurs services sont subventionnés à 75 % par les réseaux Agriconseils. Les coordonnées des CRÉA se trouvent sur le site Internet www.lescrea.com. ■